

Sainte-Thérèse, le 18 octobre 2011

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 22)**

---

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre  
1064, boulevard Industriel  
Mont-Laurier (Québec) J9L 3G9

N/Réf. : 7522-15-01-00005-05  
400830570

**Objet : Implantation et exploitation d'un système de traitement du  
lixiviat**

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 juin 2011, reçue le 21 juin 2011 et dûment complétée le 12 octobre 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Implantation et exploitation d'un système de traitement dédié pour le lixiviat issu du lieu d'enfouissement technique. Le système comprend un réacteur biologique séquentiel. La capacité maximale de rejet d'eau traitée est de 200 mètres cubes par jour. La capacité maximale annuelle de traitement autorisée est de 15 100 mètres cubes. Le rejet des eaux traitées se fait dans l'effluent de l'usine d'épuration des eaux usées de la ville de Mont-Laurier. Aucune eau traitée issue du système de traitement n'est rejetée dans les étangs de la station d'épuration de la municipalité.

Le système de traitement est localisé sur les lots 2 678 131, 3 048 952, 3 049 941, cadastre du Québec. La conduite de refoulement des eaux traitées est localisée sur les lots 2 678 119, 3 049 941, 2 941 965, cadastre du Québec. Le tout au 1064, boul. Industriel à Mont-Laurier, MRC Antoine-Labelle.

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 22)**

- 2 -

N/Réf. : 7522-15-01-00005-05  
400830570

Le 18 octobre 2011

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Rapport intitulé « *Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, demande de certificat d'autorisation (art. 22 LQE), Aménagement d'un réacteur biologique séquentiel au LET de Mont-Laurier pour le traitement du lixiviat* », daté du 16 juin 2011, signé par M. Jean Bernier, ing., Génivar inc.;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 27 septembre 2011, signée par M. Jean Bernier, ing., Génivar inc., transmettant des informations techniques;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 4 octobre 2011, signée par M. Jean Bernier, ing., Génivar inc., transmettant des informations techniques;
- Plans n<sup>os</sup> 111-13281-400-PR100 à 111-13281-400-PR116, projet « *Aménagement d'un réacteur biologique séquentiel pour le traitement du lixiviat au LET de Mont-Laurier* », signés par M. Nicolas Leblanc, ing. ou M. Jean Bernier, ing., Génivar;
- Plans n<sup>os</sup> 111-13281-00\_F01 à 111-13281-00\_F07, projet « *Aménagement d'un réacteur biologique séquentiel pour le traitement du lixiviat au LET de Mont-Laurier* », signés par M. Jean Bernier, ing., Génivar;
- Plans feuillets 1 à 6, « *Aménagement d'un réacteur biologique séquentiel pour le traitement du lixiviat au LET de la RIDL Mont-Laurier (Québec)* », signés par M. Pierre-Luc Beauregard, architecte;
- Plans n<sup>os</sup> 111-13281-400-ME100 à 111-13281-400-ME111, « *Aménagement d'un réacteur biologique séquentiel pour le traitement du lixiviat au LET de Mont-Laurier* », signés par M. Nicolas Leblanc, ing., Génivar;
- Plans n<sup>os</sup> P1 de 3 à P3 de 3 et V1 de 4 à V4 de 4, projet « *Aménagement d'un réacteur biologique séquentiel pour le traitement du lixiviat au LET de la RIDL* », signés par M. Robert Côté, ing., Génivar;
- Plan feuillet « Civil F01 et F02 », intitulé « *Informations complémentaires, conduite de refoulement et émissaire* », préparé par Génivar;

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(LRQ, c. Q-2, article 22)**

- 2 -

N/Réf. : 7522-15-01-00005-05  
400830570

Le 18 octobre 2011

- Plans, dessins n° 1 et n° 2, « *Schéma de procédé* » et « *Implantation des aménagements de traitement* » préparés par Dessau inc.;
- Plans n°s 111-13281-00\_F02 et 111-13281-00\_F04, révisions du 2 septembre 2011, signés par M. Jean Bernier, ing., Génivar;
- Plan n° 111-13281-400-ME106, « *Aménagement général tuyauterie plancher niv. 238,85 m vue en plan* », révision du 5 septembre 2011, signé par M. Jean Bernier, ing., Génivar.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PR/RM

Pierre Robert  
Directeur régional de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal, de Laval,  
de Lanaudière et des Laurentides